Conseil de Quartier de Belleville

Compte-rendu de la réunion du 1er octobre 2026

Présent.e.s :

Laurence Nayman
Emmanuelle Dehais
Monique Mathey
Chantal Rader
Martha Hurtado
Marie-Jeanne Baqué
Joséphine Pellas
Mah Traore
Claire Cotinaud
Poème Cabon
Naïma Hammouche
Annou Kanniganti
Bernard Ollagnier
Jacques Buisson
Setni Baro
Hugo Leportier (pôle de démocratie locale 20e)

Excusé.e.s :

Hervé Sallaz
Bruno Duron

La réunion s'est tenue le jeudi 1er octobre 2026 au Foyer Bisson.

Prochaine réunion : jeudi 5 novembre 2026 à 19h (Ayyem Zamen, 7 rue Pali Kao)

Ordre du jour

1. **Plénière des conseils de quartier**
2. **Festival Ciné Belleville**
3. **Journées de l'artisanat**
4. **Caisse Alimentaire Solidaire du 20e (CAS20)**
5. **Belleville Citoyenne**
6. **Vie dans le quartier**
   - Place Malberg
   - Foyer Bisson
   - La Cantine des Pyrénées
   - Maison de santé Pyrénées
7. **Rue des Cascades**

1. Plénière des conseils de quartier

Le 23 septembre, la Mairie du 20e a invité les conseillères et conseillers des sept quartiers à faire des propositions pour mieux s'organiser au sein des conseils de quartier. Cette réunion « plénière », a été ouverte par le Maire et par l'élu à la démocratie locale et la participation citoyenne. Cette plénière avait pour objectif de présenter une synthèse des réponses au questionnaire envoyé aux conseils de quartier en début d'été et d'en déduire des actions à mettre en œuvre. La Mairie a identifié des priorités identifiées : les échanges entre elle et les conseils de quartier, améliorer de la communication, favoriser l'inclusion, consolider la gouvernance et mesurer les résultats.
Pour structurer ces priorités, les conseillères et conseillers ont été répartis en trois ateliers thématiques : « Gouvernance », « Communication » et « Inclusion » afin d'identifier des propositions d'actions à mettre en œuvre à partir de ces thématiques. Le temps consacré au travail en atelier a semblé insuffisant (45 minutes) aux conseillers de Belleville présents à cette réunion.
Une deuxième réunion permettra d'approfondir ces propositions.

Notre conseil de quartier s'interroge sur la nouvelle charte du conseil d'arrondissement, notamment sur la limite de deux vœux issus des conseils de quartier par conseil d'arrondissement, sur l'impossibilité annoncée par la responsable de la communication d'obtenir de nouveaux panneaux d'affichage et sur le format de cette réunion plénière et également sur les priorités de la Mairie au regard de la participation citoyenne.

2. Festival Ciné Belleville

La 1ère édition du festival CinéBelleville se tiendra du 3 au 17 octobre : 45 films projetés dans 30 lieux.
Le conseil de quartier est organisateur du festival avec l'association Trajectoires au côté de Canal Marches qui a initié le projet il y a un an. De nombreux partenaires se sont associés au festival pour proposer un film, un lieu et ainsi participer à une programmation aux quatre coins du quartier, de la place des Fêtes au foyer Bisson en passant par la rue de Tourtille, la place Krasucki, dans l'espace public oet dans lieux aussi variés comme les établissements sociaux, d'animation ou de culture.
La clôture du festival se tiendra le samedi 17 octobre au centre d'animation de la place des Fêtes. Les courts métrages de l'appel à films seront projetés à partir de 15h30. Le public pourra participer au vote pour les palmes du festival avant la projection du film « La Tsigane sur la route avec Tamerantong ! ».

3. Journées de l'artisanat

Les 11e Journées de l'Artisanat se dérouleront les 10 et 11 octobre.
Les Journées de l'artisanat à Belleville se déroulent ce week-end des 10 et 11 octobre.
Une soixante d'artisan.es ouvrent leur porte pour présenter leur production et leurs savoir-faire.
L'atelier de souffleurs de verre Stokowski, en cours d'installation, ouvrira les portes de la halle du 48 Ramponeau.
L'exposition Sublime Objet se tiendra à la Manufacture de Belleville, le pôle artisanal ouvert en 2025, issu de la mobilisation de 2015 pour sauver la métallerie en cœur d'îlot.
Les films sur les métiers disparus d'Alain Cavalier et sur des artisans d'Aurore Chauvry y seront diffusés.

Le samedi à 11h, une table ronde proposera à la Manufacture de Belleville une discussion autour de la question "Comment articuler la présence de l'artisanat d'art au cœur de la ville dans un quartier populaire ?". *Le programme complet des Journées : https://artisansdebelleville.fr/*

4. Caisse Alimentaire Solidaire du 20e (CAS20)

La Caisse Alimentaire Solidaire (CAS20) va bientôt fêter ses deux ans d'existence. Elle met en œuvre sur un principe de sécurité sociale de l'alimentation de permettre l'accès ç une alimentation saine quelque soit vos revenus. Chacun paie en fonction de ses moyens dans un principe de solidarité. Des magasins d'alimentation sont conventionnés avec l'accord du comité citoyen avec des critères de qualité de l'alimentation, de juste rémunération des producteurs et de respect des conditions de travail des salariés. Actuellement 17 points de vente sont proposés dans l'arrondissement (Voir https://vivres.casparis20.fr/).

La CAS20 souhaite accompagner les adhérent.es pour faciliter les échanges. Deux référent.es par quartier sont en charge de contacter les adhérent.es. Pour cette action la CAS20 recherche cherche des parrains/marraines, notamment dans le quartier de Belleville. Leur rôle est de contacter les adhérent.es de leur quartier pour soit, les accompagner pour faire leurs courses, recueillir leurs demandes, envies ou besoins, les informer sur les évènements de la CAS20 et d'établir un contact régulier.
Je serai bien sûr vigilante et en soutien, je vous demanderai régulièrement des nouvelles sur ce groupe, et vous pourrez me contacter en privé 🤗

Le prochain comptoir des habitant.es se tiendra le dimanche 4 octobre au 46 rue Sorbier dans le cadre des Portes Ouvertes de la coopérative d'habitat UTOP. Consultez l'agenda de la CAS20.

5. Belleville Citoyenne

Fin avril, l'association Belleville Citoyenne (BC), en difficulté financière, avait demandé un redressement judiciaire afin d'éviter la cessation de paiement. En mai l'association avait alerté sur les risques de décision de fermeture de la structure que le tribunal de commerce pouvait prendre lors de l'audience du 3 juin. Une mobilisation avait rassemblé des habitant.es, des bénéficiaires, des partenaires du quartier et des élu.es de l'arrondissement. Le tribunal avait accordé un sursis à Belleville Citoyenne, tenant compte de garanties apportées par les financeurs publics et de l'avis favorable accordé en mai au dossier « programme insertion jeunes » soumis depuis début 2025 au Fonds Social Européen (FSE). Depuis l'association a attendu le déblocage du versement du FSE. Mais début septembre il lui a été signifié un refus au motif que « le redressement judiciaire soit intervenu pendant l'instruction du dossier ». La Direction Régionale Interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarité (DRIEETS) semble avoir été actif dans ce refus. Le programme d'une durée de trois ans, avait démarré en 2025 et a été sabordé alors que 125 jeunes avaient déjà été accompagnés, 588 heures de formation avaient été dispensées, 74 ateliers accomplis, 180 heures d'entretien réalisés.
Belleville Citoyenne va être liquidée, privant 200 jeunes d'accompagnement et supprimant des emplois (7 salarié.es et 3 volontaires en service civique, des intermittent.es et formateur.rices). Des formations et des ateliers gratuits disparaissent. Un lieu pour se former, se construire, être accompagnés vers l'emploi ferme ses portes.

L'association fait part de son amertume et de sa colère face à cette situation qui révèle la réalité des financements qui semblent destinés aux structures à la trésorerie solide. Ces structures peuvent attendre les versements et confier à de petites associations les actions de terrain pour atteindre les publics ciblés dans le programme soumis au FSE.
Belleville Citoyenne estime « qu'on lui a coupé les vivres au motif qu'elle manquait de vivres ».

Le 7 octobre 2026, le tribunal devrait acter la liquidation judiciaire de Belleville Citoyenne.

6. Vie dans le quartier

☛ Place Malberg

Le Collectif Malberg s'est constitué en 2020 pour faire face aux nuisances issues des débordements de terrasses des différents établissements autour de la place Malberg.
Devant l'indifférence des responsables des bistrots lors des tentatives de médiation puis confronté à leur agressivité, le Collectif a saisi la justice et plusieurs de leurs membres se sont portés parties civiles.
En décembre 2022, le tribunal a condamné le gérant de l'établissement Little Italy qui a fait appel puis a déposé un pourvoi en cassation que la cour, après en avoir examiné sa recevabilité et les pièces de procédure, a constaté qu'il n'existe, en l'espèce, aucun moyen de nature à permettre l'admission du pourvoi.
De fait, le gérant de l'établissement est définitivement condamné.

Lors du premier jugement, l'Officier du Ministère Public avait souligné le caractère exceptionnel de cette condamnation exceptionnelle obtenue grâce à la mobilisation de tous : la Mairie, le commissariat et le Collectif.

☛ Foyer Bisson

Plusieurs évènements se tiendront au Foyer Bisson en cette fin d'année :

- ✓ Dans le cadre du festival CinéBelleville, Le dimanche 4 octobre à 16h sera projeté deux films : la chambre de Boubou portrait d'un délégué du foyer de Saint-Denis et la Vie des immigrés à Paris filmé au foyer Bisson en 1972. Les films seront suivis d'une discussion.
- ✓ Le Collectif pour l'avenir des foyers (COPAF) fête ses trente ans. Dans ce cadre, il organise plusieurs rencontres et débats dans des foyers d'Ile de France pour mobiliser sur la situation des foyers et les expulsions dont sont victimes des résidents qui hébergent des membres de leur famille et la reconnaissance du droit de locataire.
  Une de ces rencontres se tiendra au foyer Bisson le samedi 21 novembre à 14h30.
- ✓ L'hommage aux deux personnalités du Foyer initialement prévu en octobre se tiendra lorsque les travaux de rénovation seront terminés.

☛ La Cantine des Pyrénées

La Cantine des Pyrénées avait sollicité un soutien du conseil de quartier en mai pour le remplacement du four et du réfrigérateur. La Mairie du 20e a considéré que ce soutien serait une subvention déguisée, ce que notre conseil conteste puisque le matériel serait mis à disposition de tous les collectifs et associations qui préparent des repas dans le local de la Cantine.
La Mairie a proposé début septembre à la Cantine des Pyrénées de fair une demande de subvention.
L'association qui organise la Cantine a décidé de ne pas faire de demande de subvention et de recourir aux dons, comme elle l'a fait à plusieurs reprises.
Le conseil de quartier ne peut que regretter la position rigide de la Mairie.

☛ Maison de santé Pyrénées

La Maison de Santé Pyrénées appelle à se mobiliser pour la Journée de mobilisation nationale du 8 octobre devant le ministère de la santé pour défendre le dispositif SEC-PA, modèle de santé communautaire.
L'objectif de cette journée est d'obtenir la pérennisation du dispositif SEC-PA.
En savoir plus sur les activités de la Maison de Santé sur son site.

7. Rue des Cascades

Suite au dispositif « Embellir votre quartier », la Mairie du 20e a mis en place un nouveau plan de circulation avec des aménagements structurants, la rue aux écoles rue des Couronnes et rue Francis Picabia.
A plusieurs reprises des riverains de la rue de l'Ermitage, des rues du Transvaal et Piat et de la rue des Cascades ont sollicité la Mairie pour manifester leur mécontentement provoqué par l'augmentation de la circulation dans leur rue et l'absence de mesure pour la limiter.
L'inversion de certains sens de circulation a pour objectif de limiter le trafic de transit en créant des « marguerites » afin d'éviter les « itinéraires malins » proposés par les applications téléphoniques. Les rues Piat et des Cascades sont devenues des axes de circulation importants, permettant, l'une comme l'autre, une traversée du quartier.

Depuis le 6 mars 2026, la rue des Cascades comme les rues adjacentes ont été classées officiellement en "zone de rencontre", sans que la signalétique n'indique cette spécificité.
Waze ayant été informé fin septembre de la mise en place de cet arrêté, le trafic rue des Cascades a baissé mais une insécurité routière majeure et permanente demeure dans cette rue :

- ✓ Vitesse excessive et absence de civisme, favorisés par l'effet « couloir » sans voitures garées des deux côtés de la rue, ce qui donne aux automobilistes se sentiment de pouvoir accélérer sans obstacle.
- ✓ Trottoirs non réglementaires : extrêmement étroits (80 cm mesurés au niveau du regard Saint-Martin au lieu des 1,40 m réglementaires). Cette configuration des trottoirs engendre pour les piétons l'obligation de marcher sur la chaussée, créant un risque de collision, engageant ainsi potentiellement la responsabilité pénale de la mairie.

Cette situation amène les riverain.es à former de deux requêtes auprès de la Mairie :

- ✓ Une visibilité accrue des « zones de rencontre » décrétées par l'arrêté municipal du 6 mars dernier. En effet, les rares panneaux de la place Krasucki ne sont pas visibles par les automobilistes et les aménagements existants ont disparu : pictogrammes au sol effacés et chicanes recouvertes de bitume lors des récents travaux de réfection des conduites de gaz. En conséquence, les propositions d'aménagement suivantes effectuées sont :
  - Installation de grands panneaux de signalisation véritablement visibles sur la place Henri Krasucki.
  - Marquage clair des chicanes destinées à casser la vitesse des véhicules et création de passages piétons tout au long de la rue.
  - Mise en place éventuelle d'une signalétique « artistique et poétique » intégrée au mobilier urbain, en cohérence avec l'identité culturelle du quartier (street art, parcours de graffitis muraux très fréquenté par les touristes).
- ✓ Expérimentation du dispositif « Paris Respire » le week-end pour la rue des Cascades. Les objectifs et bénéfices attendus de cette expérimentation seraient :
  - Techniques : en cassant définitivement les algorithmes des applications de navigation (Waze, Google Maps) qui proposent toujours cette rue comme itinéraire alternatif de transit.
  - Urbains et sociaux : en créant ainsi un grand pôle piétonnier en continu avec les rues adjacentes afin de permettre aux habitants comme aux touristes de se réapproprier l'espace public en toute sécurité.

Afin de de proposer ces mesures, la commission cadre de vie invitera Michel Roger, élu en charge de la voirie, des mobilités et de la coordination des travaux dans l'espace public..